



BANQUE DU CANADA

Le 18 mai 2001

COMMUNIQUER AVEC : Pierre Laprise
(613) 782-8782

La Banque du Canada publie une note d'information sur la reconduction de la cible de maîtrise de l'inflation

OTTAWA — La Banque du Canada publie aujourd'hui une note d'information sur la reconduction de la cible de maîtrise de l'inflation, qui fournit des renseignements supplémentaires sur le cadre de réalisation de la cible et sur la façon dont la Banque entend mettre en œuvre ce dernier en vue d'accroître la prévisibilité de l'inflation à long terme. La publication de cette note fait suite à l'annonce, faite hier par le gouvernement canadien et la Banque, de la reconduction de la cible pour une période de cinq ans, soit jusqu'à la fin de 2006.

Le document souligne que le cadre général de la conduite de la politique monétaire est maintenu, mais que la Banque est en train de renforcer les aspects de ce cadre qui régissent plus particulièrement la réalisation de la cible d'inflation. Voici les principaux éléments de la stratégie de mise en œuvre de la cible qui vient d'être reconduite :

- **La cible d'inflation :** Afin de maximiser la probabilité que l'inflation demeure à l'intérieur de la fourchette cible de 1 à 3 %, la politique monétaire doit viser le point médian de 2 %. Du fait qu'elle agit avec un certain décalage, la politique monétaire cherchera à ramener le taux d'inflation, à un horizon de six à huit trimestres, vers le point médian visé. La prévisibilité du taux moyen d'inflation en longue période est souhaitable. La politique monétaire peut assurer cette prévisibilité si elle est systématiquement axée sur le maintien à 2 % du taux d'inflation sur douze mois.
- **Durée de l'entente :** La Banque et le gouvernement ont convenu que la cible établie serait en vigueur pendant cinq ans. La prolongation de la durée de l'entente donne aux Canadiens la ferme assurance que le bas taux d'inflation qui caractérise notre environnement économique se maintiendra et rend plus facile toute planification à long terme.
- **Mesure du taux d'inflation visé :** La cible d'inflation continuera d'être définie en fonction du taux d'accroissement sur douze mois de l'IPC (indice des prix à la consommation) global. Ce choix s'explique par le fait que l'IPC global demeure l'indicateur de l'inflation le plus couramment utilisé au Canada ainsi que l'indicateur le plus pertinent de l'évolution du coût de la vie pour la plupart des Canadiens.
- **Mesure de l'inflation tendancielle servant de guide à la conduite de la politique monétaire :** Bien que la cible poursuivie soit définie en fonction de l'IPC global, la Banque juge utile de recourir à un indice qui mesure l'inflation tendancielle pour la guider, à court terme, dans la conduite de la politique monétaire. Après avoir effectué une évaluation approfondie de la question, elle a décidé d'adopter une mesure plus fine de

l'inflation tendancielle, qui parvient mieux que la mesure actuelle à cerner la tendance fondamentale de l'inflation. Cette nouvelle mesure, que la Banque publiait déjà sous le nom d'IPCX, n'exclut que les huit composantes les plus volatiles de l'IPC. À compter de juin prochain, Statistique Canada rendra publics, en même temps que ses chiffres mensuels sur la hausse de l'IPC, ceux de l'indice des prix à la consommation excluant ces composantes. Pour sa part, la Banque publiera son estimation de l'effet des modifications des impôts indirects sur le taux d'accroissement de cet indice, ainsi que la mesure de l'inflation tendancielle que l'on obtient une fois cet effet retranché.

- **Compte rendu de la tenue de l'inflation :** Si le taux d'augmentation de l'IPC s'écarte de façon persistante de 2 %, soit le point médian visé, la Banque veillera tout particulièrement à expliquer dans sa livraison semestrielle du *Rapport sur la politique monétaire* et la mise à jour de ce document les causes des écarts observés par rapport au point médian, les mesures qu'elle a prises, le cas échéant, pour que l'inflation se rapproche de ce dernier et le moment où celle-ci devrait y retourner.